

# PROCEDURE DE RETRAIT DE DIPLÔME

**ATTENTION : la scolarité reçoit les diplômes environ 4 mois après le passage de l'examen, avant de vous déplacer vérifier la disponibilité sur notre site: <https://iut.univ-perp.fr>**

Service de la scolarité : [sco-iut@univ-perp.fr](mailto:sco-iut@univ-perp.fr)

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

fermeture au public le mardi matin et jeudi après-midi

## **RETRAIT SUR PLACE**

Au service de la scolarité de l'IUT de Perpignan muni de l'original de votre pièce d'identité officielle (CNI ou passeport) en cours de validité.

## **RETRAIT PAR PROCURATION**

Le retrait de diplôme par procuration est possible sur place, au service de la scolarité de l'IUT de Perpignan.

Merci de suivre la procédure jointe en seconde page.

## **RETRAIT PAR CORRESPONDANCE**

Le retrait de diplôme est possible par correspondance en nous retournant toutes les pièces ci- dessous :

- Une enveloppe format 23x32 (pas d'enveloppe « prêt à poster »), libellée à vos nom, prénom et adresse
- Photocopie de votre pièce d'identité officielle (CNI ou passeport) en cours de validité
- 7 timbres correspondant au tarif en vigueur (pour votre retour en recommandé avec accusé de réception) - **Attention ne pas coller les timbres !**

A nous retourner à l'adresse suivante :

**IUT de Perpignan  
Service de la Scolarité  
Chemin de la Passio Vella  
66000 PERPIGNAN**



# PROCURATION

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

à :

Adresse permanente :

Numéro de téléphone :

Autorise Mme, M :

A retirer mon (mes) diplômes de :  
obtenu en :

Pour valoir ce que de droit.

Fait à :

Le :

Signature du Mandant :

**PIECES A PRESENTER OBLIGATOIREMENT**

- Photocopie de la pièce d'identité officielle (CNI ou passeport) en cours de validité du titulaire du (des) diplôme(s)
- Pièce d'identité en cours de validité du mandataire

**Sans ces pièces, aucun diplôme ne sera délivré**